

## Avis aux porteurs – FCP Cap Harmonie

27 septembre 2022

Vous êtes porteur de parts du Fonds Cap Harmonie (ci-après le « **Fonds** ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

La Française Asset Management, société de gestion du Fonds (ci-après la « **Société de Gestion** »), a décidé de remplacer la composante Euro MTS global de l'indice de référence composite par son indice Bloomberg équivalent Bloomberg EuroAgg Treasury Global.

Le remplacement de l'indice Euro MTS global par l'indice équivalent Bloomberg EuroAgg Treasury Global n'a aucun impact sur la manière dont le fonds est géré, son allocation des avoirs et son profil de risques. La rédaction de l'indicateur de référence composite du Fonds sera modifiée comme suit : 50% MSCI World 100% hedgé en euro dividendes nets réinvestis + 40% Bloomberg EuroAgg Treasury Global +10% €STR capitalisé.

Cette modification qui sera effective le 1<sup>er</sup> octobre 2022 n'a pas d'impact sur l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement actuelle du Fonds.

Par ailleurs, ce remplacement d'indice n'aura pas d'impact sur les frais, ni sur le calcul des commissions de performance.

La date d'entrée en vigueur de cette modification est le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du Fonds disponible sur le site [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)